

## RÈGLEMENT NUMÉRO 958-2024

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 958-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 187 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN QUARTIER GÉNÉRAL POUR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau entend construire un quartier général de la police;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion numéro AM-2024-337, devant précéder l'adoption du règlement, a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2024 :

#### **LE CONSEIL DE LA VILLE DE GATINEAU DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour réaliser le projet de construction d'un quartier général pour le Service de police de la Ville de Gatineau, mentionné à l'annexe « I », préparée par Louis Tardif, ingénieur et Jessica Desjardins-Labelle, ingénieure, le 2 mai 2024, et jointe au règlement pour en faire partie intégrante.

Les travaux consistent à la démolition du bâtiment existant et la préparation du site, la construction du bâtiment principal de 4 étages, l'aménagement et le réaménagement de sites, un stationnement étagé, l'achat de terrains, la desserte routière, une œuvre d'art, des équipements et de l'ameublement ainsi que les honoraires professionnels et contingences.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 187 300 000 \$ pour les fins indiquées à l'article 1 du règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 187 300 000 \$ sur une période de 25 ans.
4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la ville de Gatineau, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **RÈGLEMENT ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 14 MAI 2024**

---

**M. STEVEN BOIVIN  
CONSEILLER ET PRÉSIDENT  
DU CONSEIL**

---

**M<sup>E</sup> VÉRONIQUE DENIS  
GREFFIÈRE**

## Annexe « I »

### Règlement numéro 958-2024

#### NOUVEAU QUARTIER GÉNÉRAL DU SPVG

<b>COÛTS DE CONSTRUCTION</b>		MONTANT (NET TAXES)
Démolition du bâtiment existant et préparation de site		3 500 000 \$
Bâtiment principal de 4 étages (LEED Or)		101 049 102 \$
Aménagement de site		2 804 106 \$
Stationnement étagé de 4 étages		22 821 811 \$
Réaménagement du 80 Jean-Proulx		1 000 000 \$
Contingences		14 921 606 \$
<b>Sous-total COÛTS DE CONSTRUCTION</b>		<b>146 096 625 \$</b>
<b>FRAIS DU PROPRIÉTAIRE</b>		MONTANT (NET TAXES)
Achat du terrain du 975 St-Joseph et du 80 rue Jean-Proulx		20 000 000 \$
Désserte routière		265 000 \$
Œuvre d'art		711 929 \$
Honoraires professionnels		15 662 419 \$
Équipements et ameublements		4 564 027 \$
<b>Sous-total FRAIS DU PROPRIÉTAIRE</b>		<b>41 203 375 \$</b>
<b>Coûts du projet - NET TAXES</b>		<b>DOLLAR 2026 187 300 000 \$</b>

Réalisé par :

Le 2 mai 2024

---

**Louis Tardif, ing., MBA**  
Directeur de projets  
Service des infrastructures et projets

---

**Jessica Desjardins-Labelle, ing., MBA**  
Coordonnatrice de projets  
Service des infrastructures et projets